

<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 11 Décembre 2018</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 28 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 34 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 1</p> <p>N° CC 235/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 05 Décembre 2018</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLETT, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Christian VERMELLE représenté par Michèle LIARD, Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI. Messieurs Thierry DEROBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Grégoire LAFVERGES donne son pouvoir à Christine VIONNET, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p>Absents : Carine LAVAL, Pascal COULLOUX.</p> <p>Monsieur Patrick FALCOZ est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : FINANCES – Subvention au bénéfice de l’EPIC Usse et Rhône Tourisme.

Vu la délibération N°74/2018 du 10/04/18 portant approbation du budget primitif 2018 et les différentes décisions modificatives portant modifications

Considérant que l’Epic Usse et Rhône tourisme a participé à l’animation conjointe d’un stand sur le site du barrage de Génissiat avec la CC du Pays Bellegardien,
 Considérant que le coût de cette animation est de 5 000 €,
 Considérant que la communauté de Communes Usse et Rhône a accepté le principe de cette animation,
 Considérant que ce coût nécessite une prise en charge par la Communauté de Communes Usse et Rhône et intervient en supplément du budget initial de l’EPIC.

Le Président propose au Conseil communautaire d’octroyer une subvention supplémentaire de 5 000 € à l’EPIC Usse et Rhône tourisme.

Envoyé en préfecture le 12/12/2018

Reçu en préfecture le 12/12/2018

Affiché le

SLOW

ID : 074-200070852-20181211-CC_235_2018-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ACCEPTE de verser à l'EPIC Usse et Rhône Tourisme une somme de 5 000 € au titre de leur action en matière de promotion touristique faite sur le site de Génissiat,
DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2018, chapitre 65, compte 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.